

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le vingt-deux juin,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 juin et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 28 juin 2023*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjointes au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Christelle DUTRIAUX ayant donné procuration à Pascal NYS

DEL/2023/AS/72
EXERCICE BUDGETAIRE 2022
RAPPORT SUR LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
URBAIN

Vu la Loi pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014, dite Loi Lamy, fixant notamment les objectifs à atteindre dans le cadre du Contrat de Ville, en matière de cadre de vie, de Renouvellement Urbain, de Cohésion Sociale et de Développement Economique,

Vu les articles L. 1111-2 et L 1811-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le rapport réalisé sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine a été présenté, comme l'exigent les nouvelles dispositions législatives, au Conseil Citoyen pour avis consultatif, le 3 juin 2023.

Ce rapport reprend toutes les actions se déroulant dans le quartier politique de la ville.

Vu l'avis conforme de la Commission Actions sociales, Logement et Politique de la Ville du 31 mai 2023,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le rapport de DSU ci-joint.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

